

Commune de LE PLESSIS LUZARCHES (Val d'Oise)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 18 décembre 2015 à 20h00

Date de la convocation:		11 décembre 2015
Date d'affichage:		11 décembre 2015
Nombre de membres:	En exercice:	11
	Présents:	9
	Votants:	11

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre,
le Conseil Municipal de la Commune de LE PLESSIS-LUZARCHES s'est réuni en session ordinaire,
au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alain
MELIN, Maire

Étaient présents:

M. Alain MELIN, Maire,
Daniel PIN, Patrick FAUVIN, Thierry OUVRARD, Nicolas ROCHER, Karine
DULOT, Didier LEFBVRE, Estelle BENOIT, Gisèle DUMONT.

Absents excusés :

Bruno AUQUIER donne pouvoir à Nicolas ROCHER, Elke VOISIN donne pouvoir à Patrick.

Secrétaire:

Gisèle DUMONT a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°2015-32:

Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le Maire présente le projet de schéma départemental de coopération intercommunale établi
par le Préfet du Val d'Oise, Monsieur Yannick BLANC.

Ce projet présente la fusion de la communauté de communes Carnelle-Pays de France (22318
habitants) avec la communauté de communes du Pays de France (9880 habitants).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

Donne un avis favorable à la fusion.

*La présente délibération est exécutoire dès son affichage et de sa transmission à Monsieur le Sous-
préfet de l'arrondissement de SARCELLES.*

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Certifié exécutoire	
Les formalités de publication ayant été effectuées le	22/12/2015
La délibération ayant été transmise au représentant de l'Etat le	22/12/2015

Le 22 décembre 2015

Le Maire,
Alain MELIN

